

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 27 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DVD 20 Programme 2013 de mise en accessibilité aux usagers en fauteuil roulant des lignes de bus à Paris et demande des subventions correspondantes auprès du STIF.

M. Julien BARGETON, M^{me} Véronique DUBARRY rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui présente le programme de mesures en faveur des autobus concernant l'accessibilité des lignes N11, N12, N13, N14, N15, N16, N31, N33, N41, N42, N63, N122, N131, BALABUS, 20, 27, 29, 46, 57, 60, 62, 68, 76, 80, 81, 83, 84, 95, 96, PC 1, 283 (ORLYBUS), 302, TRAVERSE DE CHARONNE, TRAVERSE BIEVRE MONTsouris, TRAVERSE NEY FLANDRE dans les 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements et lui demande l'autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès du STIF ;

Vu l'avis du conseil du 3^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;
Vu l'avis du conseil du 4^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;
Vu l'avis du conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 14 mars 2013 ;
Vu l'avis du conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 13 mars 2013 ;
Vu l'avis du conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;
Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;
Vu l'avis du conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;
Vu l'avis du conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;
Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;
Vu l'avis du conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;
Vu l'avis du conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;
Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;
Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON au nom de la 3^{ème} Commission,

Sur le rapport présenté par M^{me} Véronique DUBARRY au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Est approuvé, le programme d'opérations en faveur des autobus pour l'accessibilité aux usagers en fauteuil roulant des lignes N11, N12, N13, N14, N15, N16, N31, N33, N41, N42, N63, N122, N131, BALABUS, 20, 27, 29, 46, 57, 60, 62, 68, 76, 80, 81, 83, 84, 95, 96, PC 1, 283(ORLYBUS), 302, TRAVERSE DE CHARONNE, TRAVERSE BIEVRE MONTSOURIS, TRAVERSE NEY FLANDRE, pour un montant de 821 774 euros TTC.

Article 2 : Pour financer ce programme, une autorisation de programme de 821 774 euros TTC est imputée en dépense au budget d'investissement de la ville de Paris, au chapitre 23, article 2315, rubrique 815, mission 90003-99-190, les recettes escomptées étant constatées pour le Syndicat des Transports d'Ile-de-France sur le chapitre 13, article 1328, rubrique 815, mission 90003-99-190.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à solliciter les subventions correspondant à une participation du STIF à hauteur de 75 % du coût hors taxes de l'opération, soit 75 % du financement HT de l'opération, et à prendre toute décision en résultant.